



refus de la visite de l'expert pour la mise sous curatelle

Par **doucet**, le **29/04/2009** à **16:24**

Suite à une demande de ma part pour une mise sous curatelle de ma mere (suite à des abus de sa bonne fois concernant des cheques en blanc et des prêts de carte bleue) j'ai constitué un dossier Je n'avais pas la benediction de mon frere (lui aussi abuse de sa carte bleue) mais l'accord de ma soeur et ma mere

Seulement celle ci refuse la visite du medecin deligente par le tribunal pour la finalite du dossier

Quels sont mes recours ?